



S O M M A I R E

Histoires et légendes	p 2
Mot du maire	p 3
Vie des associations	p 4
Histoire d'un quartier	p 5
Votre commune	p 6
Rétrospective 2016, projets 2017	p 7
Les inondations	p 8/9
Le saviez-vous	p 10
Mais aussi...	p 11
Conliège pratique, état civil	p 12



janvier 2017

N° 2

CONLIÈGE

Bulletin municipal



Bonne année 2017 !

HISTOIRES ET LÉGENDES

Une histoire d'ermite

L'ermitage de Conliège est ancien. En 1605 il est qualifié d'Ermitage de la sainte Trinité, de saint Claude et sainte Barbe. Comment comprendre cette dédicace à étages ?

A cette époque de montée de la Contre-Réforme (catholique romaine), la Sainte Trinité est une protectrice majeure ; saint Claude est le protecteur du principal donateur Claude Robin et sainte Barbe (ou Barbara) est protectrice contre la poudre et les explosifs, souci de circonstance donc.

Jean-Luc Mordefroid, conservateur des musées de la ville de Lons-le-Saunier, a publié en 2011 et 2012 dans les comptes rendus de la Société d'Emulation du Jura, une étude approfondie de l'ermitage de Conliège. Il ressort de son travail que les ermites de Conliège sont loin d'être des gens incultes ou simples comme on l'imagine souvent. Les ermites de Conliège sont tous connus par leur nom depuis 1603. Mais on sait qu'à cette date, l'ermitage existe déjà et semble faire partie d'une tradition bien installée. Le démarrage de cette nouvelle phase de l'ermitage de Conliège doit beaucoup à la famille Robin, barons de Binans. C'est à la suite des désolations consécutives à l'incursion des Français (Henri IV) qui ont ravagé la région, que les Conliégeois, n'ayant pu restaurer leur clergé, cherchent un ermite apte à dire la messe. Noter l'importance de ce rituel pour les populations d'alors, notamment dans des moments de grande désespérance où aux ravages de la guerre s'ajoutent une vague d'épidémies et de maladies infectieuses qualifiées à tort ou à raison de pestes. De ce fait, les nouveaux ermites doivent savoir lire un minimum de... latin ! Ainsi le « prestre » Guillaume du Tartre, loin d'être un quelconque manant, est baron de Vincelles (année 1657 et suivantes).

Pour s'installer, un ermite devait avoir l'accord de l'Abbé de Baume-les-Messieurs, du conseil des « échevins » de Conliège (Conliège est alors considérée comme une petite ville, une villette, et est gérée par un Conseil), et même quelquefois l'accord de l'évêque de Besançon. On parle alors du passage d'un ermitage-guet (tout le monde comprend cette fonction) à un ermitage-chapelle à partir de 1603 et jusqu'en 1692 puis, après un abandon de 6 ans, à un ermitage-école de 1698 jusqu'à 1792 (La Révolution, la Terreur, la Première République).

En 1792 la pratique de l'hérémisme (ou érémitisme, c'est ainsi qu'on appelle la pratique des ermites) est interdite par le premier gouvernement républicain. Les ermites disparaissent du paysage intellectuel français et



notre ermite, Arsène Bourquin, originaire de Recologne (Doubs) quitte Conliège. En bref, l'ermite est chassé mais l'ermitage n'est pas détruit.

Trois ans plus tard, en 1795, la commune décide d'attribuer l'ermitage à un « occupant » qui doit assumer, entre autres charges, celle de sonner la cloche aux heures « accoutumées », aux heures convenables aux « travaux de la culture » ainsi que pour annoncer les « événements de feu ». Cependant, le 17 février 1808, une décision de démolition est prise au Conseil communal. Elle ne sera pas exécutée pour cause de coût jugé excessif et 30 ans plus tard, le père Joseph Elie Simonin – restaurateur apprécié de l'ermitage proche de Saint-Sorlin (Lieffrenans) et original ermite qui partage son érémitisme avec sa femme - restaure l'ermitage de Conliège en 1836 puis, à la demande des autorités locales, restaure « l'église » de Coldre qu'il quittera en 1847 pour d'autres restaurations. Ce Joseph Elie Simonin, personnage probablement exceptionnel, était un maçon avisé et un architecte intuitif efficace. Ainsi, les Conliégeois d'aujourd'hui peuvent contempler deux petits ensembles monumentaux qui ont été assez fortement restructurés et remaniés au milieu du XIXème siècle.

CONLIÈGE

MOT DU MAIRE



L'événement qui a marqué l'année 2016 à Conliège c'est bien sûr l'inondation du vendredi 13 mai que nous ne sommes pas prêts d'oublier.

Cet événement dramatique nous a permis aussi de constater que le mot **SOLIDARITE** n'était pas un vain mot dans notre village.

En effet, après l'orage effroyable qui s'est abattu sur la vallée de la Vallière, le vendredi 13 mai, un élan de solidarité n'a pas tardé à naître. Plus de 100 maisons, rue Basse, rue Haute, quartiers Bellevue et Châtaignier, ont été inondées.

Les élus et les employés municipaux se sont également mobilisés pour nettoyer les sables, gravats et autres pierres laissés sur les voies publiques après le passage des centaines de mètres cubes d'eau.

Dans plusieurs endroits difficiles d'accès, les exploitants du Gaec de l'Éperon (la famille MORET) sont descendus du plateau avec leur tractopelle pour débarrasser, nettoyer et évacuer tout ce qui avait été charrié par les flots. Un grand merci à eux.

Merci aux bénévoles et aux habitants qui ont fait preuve d'une grande solidarité dans cette épreuve.

De son côté la commune a assuré une permanence tout le week-end et déposé un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle qui a été reconnu par un arrêté interministériel.

Travaux de réfection de voirie.

Pour la commune c'est près de

40 000 euros de travaux de voirie à budgéter.

Il faut savoir que la reconnaissance de catastrophe naturelle ne couvre pas les dégâts causés à la voirie mais juste aux habitations.

Nous avons déposé un dossier au titre du « Fonds Barnier » qui pourrait nous aider à hauteur de 40 %.

J'en profite pour rappeler que nous ne pouvons sécuriser chaque maison du village contre des inondations exceptionnelles.

Un gros travail de prévention sera effectué en 2017 par nos employés communaux avec le curage de tous les canaux.

Les travaux de réparation de la voirie ont été effectués sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier (ECLA) par l'entreprise EIFFAGE.

Projets 2016 /2017

Bien entendu tous les projets 2016 comme l'éclairage public dans le parking Bolard ont été mis entre parenthèses en attendant d'en savoir plus sur les aides à recevoir et sur l'état de notre budget.

Mais nous avons pu mener à bien le projet de réfection de la voirie du quartier Bellevue (pour un budget total de 41 000 euros).

A l'école la Directrice Emilie Coiffier est de retour après son congé maternité. Léa Cornebois a repris l'enseignement à l'école maternelle (après une autre expérience) avec Murielle Millet comme ATSEM.

J'en profite pour préciser qu'il n'y a aucun projet de fermeture de l'école de Conliège. En effet, tant que nous avons 2 classes avec des enseignants motivés, des parents satisfaits et des enfants heureux, l'équipe municipale sera à leurs côtés pour leur donner les moyens de poursuivre ensemble la belle aventure de l'école communale de

Conliège.

Le conseil municipal a d'ailleurs voté une motion précisant que, désormais, et compte tenu de la présence d'une école à Conliège avec un accueil de 7h30 à 18h30, et des activités périscolaires de qualité, la commune refusera la scolarisation d'un enfant dans une autre commune excepté dans le cadre des raisons prévues par la loi. En tout état de cause, la commune ne participera plus aux frais de scolarité correspondants en cas d'inscription dans une autre école.

En 2017 nous poursuivrons les projets engagés comme l'éclairage du Parking « Bolard » et la sécurisation de la traversée de Conliège.

Mais il va falloir aussi s'occuper de la réfection de la charpente de l'église Notre-Dame qui, suite à des infiltrations, demande des travaux importants.

En 2017 nous envisageons de tester l'extinction nocturne de l'éclairage public et la mise en sens unique de la rue Haute.

Nous soutiendrons également toutes les associations de Conliège qui sont pour beaucoup dans la qualité du « vivre ensemble » dans notre village.

Pour rester connecté aux affaires communales, n'oubliez pas le site internet de la commune de Conliège et de vous inscrire à la Newsletter pour recevoir régulièrement des informations de la municipalité sur www.conliege.fr

Je vous souhaite au nom de la municipalité une bonne et heureuse année 2017.

Roger Rey

VIE DES ASSOCIATIONS DE CONLIÈGE

Un accueil Relai-Autisme à Conliège

à droite sur la photo, Séverine Rousselot-Pailley et à gauche: Blandine Languille.

Besoin de renseignements, de conseils pour parents d'enfant autiste, l'Association Relai-Autisme (ARA) est à votre écoute.

Depuis peu, une permanence est ouverte à Conliège tous les 1^{ers} vendredis de chaque mois salle des Pompes. Une initiative d'ARA dont la présidente Conliè-

geoise est Séverine Rousselot-Pailley, épaulée par Blandine Languille, secrétaire et Laëtitia Bavay, trésorière.

Séverine Rousselot-Pailley est la seule salariée dans le Jura de l'éducation nationale, en tant qu'assistante d'éducation pour enfants atteints d'autisme ou de troubles autistiques.

Elle intervient notamment en milieu scolaire, depuis 7 ans à l'école François Rollet à Lons-le-Saunier.



L'importance de l'accompagnement

Il n'y a pas de traitement connu pour ce genre de handicap, d'où l'importance de l'accompagnement et de l'aide apportée aux familles.

Elles peuvent trouver écoute et conseils lors des permanences de l'association.

Rappelons que le label « Grande cause nationale » a été attribué au collectif Autisme. Il regroupe plus de 800 associations et plus de 200 associations de parents, 100.000 familles.

Une de ses préoccupations majeures : l'accompagnement éducatif adapté, la scolarisation, l'entrée dans la vie sociale et professionnelle, d'où de nouveaux modèles de prise en charge aux perspectives souvent positives.

L'association ARA travaille avec professionnels, enseignants, soignants, accompagnants compétents et avertis, auxquels s'ajoutent des bénévoles réactifs et disponibles.

Retenons que ARA est associée à l'initiative nationale de l'association «les ailes du petit prince».

Une journée spécifique se déroulera à l'aérodrome de Lons-Courlaoux avec les encadrants, pilotes et personnel de la base **le 21 mai 2017** au profit de jeunes autistes qui auront l'immense plaisir de survoler le bassin lédonien.

Cette journée sera réservée uniquement à ces enfants et à leurs familles.

Infos pratiques

- L'association Relai-Autisme est financée par des dons que vous pouvez adresser à : «A.R.A, 3 rue Neuve – 39570 – Conliège».

- Pour les réunions à Conliège, l'association vous propose de vous assurer des horaires de rendez-vous sur Facebook : « A.R.A. Association Relai Autisme »

- Téléphone : 06.42.06.00.74

- Mail : association.relai.autisme@gmail.com

L'association recherche un local pour son activité (environ 100m²)

HISTOIRE D'UN QUARTIER

« Au châtaignier : rien à déclarer, que du bonheur ! »

Jean Gandelin et Maurice Rigoulet

Ils sont ceux de la 1^{ère} heure, rue du châtaignier.

Écoutons ces deux pionniers du lotissement sorti de terre début 1960.

Au 4 rue du châtaignier on y va pas par quatre chemins : selon Maurice Rigoulet, « Ici, rien à déclarer, que du bonheur ».

Pour Jean Gandelin, « en 1960, c'était l'époque bénie du plein emploi, mais gravement pénalisée par la crise du logement ».

Alors, quand le maire de l'époque, M. Sainte-Barbe (ancien ingénieur SNCF) a autorisé la création d'un lotissement sur le terrain du lieudit « le châtaignier » et signé le cahier des charges le 22 janvier 1960, l'affaire a été vite entendue.

Une quinzaine de familles, presque d'un coup, ont sauté sur l'occasion. « Du coup, les constructions, ici, avançaient parfois par vague de 4, du moins celles conduites par l'entreprise Ranzoni de Perrigny » précise Jean Gandelin.

Plein emploi et crise du logement

À la sortie de la guerre, Conliège c'est plus de deux cents emplois avec de nombreuses familles à loger. Une vraie préoccupation pour attirer une main d'œuvre qualifiée. Jean Gandelin la résume en une phrase : « à l'époque, la question n'était pas pour un ouvrier de trouver du travail, ni même le salaire, mais un logement ! »

Rappelons quelques noms d'entreprises conliègeaises : Monneret (jouets), Grandclément et Buffard (bois et plastique), Nachon (Vins) ou la boucherie charcuterie Gandelin. Une SARL P. Gandelin et Cie qui compta jusqu'à une cinquantaine d'employés. Le fondateur était épaulé par son fils Jean et son gendre Gilbert Paysan, un lyonnais spécialisé en charcuterie qui donna

un renom national à l'entreprise artisanale conliègeoise en créant une mortadelle référencée dans tout le groupe Monoprix ! Quant à Jean Gandelin, c'est en 1965 qu'il prit les rênes de l'entreprise jusqu'en 1985.

1 euro le m² !

Au Châtaignierles 12 lots initialement proposés étaient une véritable aubaine : 1 euro le m² pour l'acquisition du terrain.

Mais pas si simple que cela cependant de sauter le pas, s'amuse aujourd'hui Maurice Rigoulet : « Monique et moi avons programmé l'achat d'une voiture, une Simca. Nous avons dû oublier ce projet ! ... Et Monique a dû mettre les bouchées doubles. Elle était contrôleur de fabrication chez Grosjean et a battu tous les records de temps de travail, tandis que de mon côté, j'ai été notamment polisseur de verres optiques spéciaux chez Bourgeois ». Souvenirs aussi chez les Gandelins mais là plus cuisants, si l'on ose dire !

À l'exemple des grands froids de l'hiver 1963. Jean Gandelin se souvient : « j'habitais avec mon épouse, Jacqueline, institutrice, dans le logement de l'école de Vevy pendant 7 ans. Le froid était tel et le confort si relatif que l'on pouvait trouver, au petit matin, une fine couche de neige sur la toile cirée de la table de la cuisine ! Elle passait sous les carreaux de la fenêtre qui perdait son mastic ! Nous avons déjà trois enfants. Heureusement, le quatrième a vécu ses premiers jours ici, rue du Châtaignier, en 1964.

Là, les maisons étaient dotées de tout le confort, dès le début.

1^{ère} télé

L'événement était arrivé chez les Bailly au n°10 de la rue du Châtaignier.



Les voisins avaient déjà pour coutume de venir y faire causerie mais aux heures des feuilletons, place aux enfants du coin pour les mystères de Belphégor. On imagine l'ambiance et le privilège au fameux N° 10 ! Rien que dans la rue du Châtaignier, Baby-boom oblige, ils étaient 27 enfants.

Fleurissement : des records

Au concours du fleurissement de la commune, à coup sûr, cette rue était à la 1^{ère} place du palmarès.

Pas étonnant, tant l'exposition y est excellente, sud-ouest.

Habitant au N°7, Roland Guichardan, ancien maire, affectionne particulièrement son ensoleillement, à ses temps de loisirs (notre bulletin de juin 2009).

Nous avons une pensée pour lui. Pour exercer l'art du jardinier, le cahier des charges ne transige pas : « les jardins établis en bordure de la rue, jusqu'à une largeur de 3 mètres, devront être affectés aux fleurs et arbustes d'ornement, à l'exclusion de toute culture potagère. Le séchage du linge est interdit. ».

Une chose est sûre : le bonheur est bien partagé rue du châtaignier.

Nombreux sont fiers de pouvoir vous dire : « de chez moi, on voit l'Ermitage, d'autres encore Montaignu ! »

Que du bonheur vous a-t-on dit !



Une nouvelle équipe technique

M. Fabien VIVERT a pris ses fonctions de responsable technique à la commune de Conliège le 2 mai 2016 succédant à M. Georges MOREL parti s'installer à La Réunion.

Grâce à l'aide de son adjoint, Pascal BAUD, qui connaît très bien le village, il a très vite pris connaissance des diverses tâches à effectuer et des divers quartiers du village et de leurs appellations.

De plus il a été vite « mis dans le bain », si l'on peut dire, lors des inondations du 13 mai 2016 où il a pu démontrer toutes ses capacités, sa détermination et son engagement au service des habitants de Conliège.

Il a participé à plusieurs stages lui permettant d'être très polyvalent :

- autorisation conduite véhicule hivernal
- entretien des matériels et installations des aires de jeux
- autorisation de conduite nacelle

Après plusieurs mois passés à la commune M. VIVERT donne entière satisfaction. Ses différents stages lui permettent d'assurer parfaitement un nombre d'activités très diversifiées, au sein de la commune.

Toujours disponible, travailleur, et à l'écoute des Conliégeois, Fabien VIVERT est un excellent élément pour notre collectivité.



Le point sur les finances communales de Conliège



Monsieur Pierre Haab, Trésorier Municipal, a fait le point sur les finances de la commune au

conseil municipal du 14 décembre 2016.

Il a constaté que l'évolution du résultat (différence entre produits et charges de fonctionnement) qui traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice était en constante amélioration depuis 2013.

Cependant le résultat 2016 risque d'être impacté par le financement d'opérations non prévues au budget du fait des travaux rendus urgents

et nécessaires (quartier Bellevue notamment) par les conséquences des inondations du 13 mai 2016.

Il a noté les efforts faits par la commune pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Il a mis en évidence également la diminution de 2500 € environ par trimestre des charges de remboursement des prêts communaux suite à **la renégociation de l'ensemble des prêts de la commune.**

Il nous encourage néanmoins à poursuivre nos efforts en matière de maîtrise des frais de fonctionnement.

La municipalité tiendra compte des remarques de Monsieur le Trésorier Municipal dans la préparation du budget 2017 qui se construira avec lui.

RÉTROSPECTIVE 2016



Inauguration des nichoirs le 24 avril 2016 à l'ancienne gare



Cérémonie du 11 novembre 2016



Deux places dédiées au covoiturage place du Saugeois Juracovoit.fr.



La joyeuse équipe des jeudis récréatifs



Le repas des anciens



La fête du village



Temps d'activité périscolaire à l'école (musique)

PROJETS 2017

Malgré les dépenses imprévues liées aux inondations du 13 mai et compte tenu des recettes attendues de la forêt, de la carrière de Briod, d'un travail de recherches de subventions, nous espérons réaliser : **La première tranche des travaux de sécurisation de la traversée du centre bourg.**

Notre commune, traversée par la route départementale doit, pour maintenir l'offre de service existante, pour redonner une dimension humaine au cœur du village, pour accroître son attrait, désormais investir sur la sécurisation de sa traversée, facteur indissociable de la qualité de vie des habitants : Dans un premier temps, installation d'un «feu intelligent» à l'entrée de la commune, et d'une signalétique améliorée pour mieux protéger les enfants et leurs parents au niveau de l'école et de la maison d'assistante maternelle.

Ce projet d'un coût global d'environ 450000€ (études 2010) fera l'objet d'autres phasages ultérieurs sur la période 2018-2020 :

- Ilot central permettant l'accès sécurisé à la mairie, à la rue haute
- Plateaux ralentisseurs
- Elargissement de certaines zones
- Réfection des trottoirs

L'éclairage du parking public Bolard, d'ores et déjà largement occupé, afin d'optimiser son utilisation.

La réalisation de **la deuxième phase des travaux d'accessibilité** au niveau de l'église Notre Dame.

La mise en sens unique de la rue Haute.

Les problèmes récurrents de stationnement, de vitesse excessive ont conduit la municipalité à prévoir une phase test sur quelques mois en 2017.

Enfin, dans la continuité du renouvellement du matériel électrique vétuste (installation d'horloges astronomiques) et afin de réaliser des économies d'énergie, la commune testera en 2017 l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6h00.

Retour sur les inondations



Des pluies torrentielles dans les rues de Conliège

Entre 18h30 et 20h30 le vendredi 13 mai 2016, des orages ont déversé une quantité d'eau importante sur la commune, mais également sur le plateau bordant le centre bourg. Toute cette eau a convergé vers le fond de la vallée circulant dans tous les chemins, routes et rues de Conliège. C'est donc la crue torrentielle de la Diane et de la Vallière, combinée aux eaux de ruissellement abondantes dévalant de toute part les coteaux de Conliège, qui sont à l'origine de cette catastrophe naturelle. Ce phénomène a touché l'ensemble du territoire, et la majorité des habitations. Fort heureusement, les habitations touchées possèdent généralement la même conception architecturale, à savoir, les garages et caves au rez-de-chaussée, et les zones d'habitations au 1^{er} étage. Ce sont donc majoritairement les caves et les garages qui ont été inondés, voire traversés par ces torrents éphémères. Malheureusement, les maisons présentant des habitations au rez-de-chaussée ont subi des dégâts matériels beaucoup plus importants et certaines familles ont été évacuées et n'ont pas toutes pu regagner leur logis.



La solidarité comme maître mot

Tout de suite après l'orage, un élan de solidarité n'a pas tardé à naître. Vers 19h30 les pompiers ont installé leur centre opérationnel salle des pompes et avec l'aide des élus présents, Maire, adjoints, conseillers, bénévoles, ils ont pu faire le tour des maisons en difficulté : là pour aspirer l'eau avec leurs aspirateurs, ici pour remettre en route une chaudière, ou encore aider à vidanger l'eau stagnante dans les caves, cuisines ou garages.



Une centaine de maisons ont été inondées en rez-de-chaussée et recouverte de 50 à

80 cm d'eau. Samedi matin, c'était le grand nettoyage. Là aussi, l'esprit de solidarité est intervenu pour aider ceux qui étaient véritablement envahis par l'eau. Les employés municipaux se sont également mobilisés pour nettoyer les sables, gravats et autres pierres laissés sur les voies publiques après le passage des mètres cubes d'eau. Dans plusieurs endroits difficiles d'accès, les exploitants du Gaec de l'Éperon sont descendus du plateau avec du gros matériel approprié pour débarasser, nettoyer et évacuer tout ce qui avait été charrié par les flots. Les dégâts étant considérables il a fallu plus de 6 mois pour une remise en ordre complète.

Les travaux touchent à leur fin

Les travaux suite aux dégâts provoqués sont en cours avec l'entreprise Eiffage de Courlaoux et sous la maîtrise d'ouvrage d' ECLA.

Ils s'élèveront à **83 000 euros environ**, dont la charge reviendra pour partie à Ecla et pour partie à la commune (environ 30 000 euros), après subventions du fonds Barnier.

Afin de pouvoir bénéficier du financement du fonds Barnier, la totalité des travaux des communes touchées par les inondations doit être portée par la communauté d'agglomération de Lons, ECLA. Certains travaux ne sont pas d'intérêt communautaire et doivent être pris en charge par chaque commune à hauteur de 60% (40% pris en charge par le fonds Barnier). Le financement des travaux dépend de la catégorie de la voie selon qu'elle est communale ou d'intérêt communautaire.

Voie communale : financement 40% ETAT (fond Barnier) et 60% COMMUNE.

Voie communale d'intérêt communautaire : Financement 40% ETAT (fonds Barnier) et 60% ECLA.



LE SAVIEZ VOUS?

De nouveaux talents à Conliège



Vous trouverez l'étincelle comme de juste, rue du Four !

L'endroit est discret et charmant, bien identifié par une belle petite tour qui marque la large entrée du porche de la cour du 2 rue du Four.

C'est là que vous pouvez trouver l'étincelle métallerie ainsi que prochainement ses bureaux au 73 de la rue Haute.

Ici, tout peut sembler paisible, sinon la musique d'un martellement sorti de «l'atelier de ferronnerie en bâtiment» de **Sylvain Sanchez**, à moins qu'il ne se consacre à la création d'objets de décoration ou de mobilier ou qu'il n'assure un chantier, comme récemment, dans le Haut Jura.

Cet artisan de 32 ans, fort de son brevet professionnel et de sa maîtrise, est doté d'une véritable passion inventive pour son métier, avec un idéal, celui de recréer de l'emploi là où il s'en est perdu !

«Je cherche à joindre l'utile à l'agréable, à produire un outil original et artisanal. J'ai deux passions : «la petite reine et la ferronnerie d'art. J'y applique le développement de mes compétences de soudeur pour concevoir et construire une remorque destinée à être tractée par un vélo, pour que l'ensemble soit solide, durable et très maniable. Pour moi le vélo doit devenir utilitaire. On peut ne pas limiter le vélo aux loisirs ou aux trajets domicile-travail !».

Après 8 années d'essai, le résultat est là : «mes remorques sont de tous types et gabarits, capables de porter des charges de plus de 100 kg, tout en conservant maniabilité et une solidité exceptionnelle. Une maniabilité qui peut être accrue en couplant cette remorque à un vélo électrique».

Une conception originale et sûre qui a retenu l'attention de «Clus'Ter Jura», pôle territorial de coopération économique dont le siège est à Conliège dans une partie des anciens locaux de Juratri, tandis que Sylvain Sanchez se félicite du portage d'entreprise que lui apporte «Coopilote conseil».

On peut retrouver, en podcast Sylvain Sanchez sur France Inter dans l'émission de Philippe Bertrand «Carnet de campagne» du 14 octobre 2016.

Contact étincelle métallerie : 06 14 57 06 39

Une praticienne en hypnose à Conliège

En ce début d'année 2017, le cabinet de Florence Restelli, «praticienne en hypnose humaniste et thérapie symbolique avancée» s'installe au 60, rue Haute (anciennement au 1, rue Neuve).

Cette jeune mère de famille, conseillère municipale à Conliège, est diplômée de «l'Institut français d'hypnose humaniste et éricksonienne» (www.ifhe.net).

Quand on l'interroge sur son métier, voici ce qu'elle nous répond : «l'hypnose n'est pas magique, le premier gage de réussite est l'implication de la personne. Cela se traduit par la volonté de changer; l'intention qui nourrit cette volonté

est l'investissement complet de la personne vers le changement qu'elle souhaite.» Elle nous précise : «voici quelques exemples de ce que l'hypnose peut apporter :

- débloquer d'anciennes habitudes qui ne conviennent plus, comme par exemple lorsqu'on se dit qu'on ne peut pas s'empêcher de faire ci ou ça, lorsque c'est plus fort que soit
- trouver les ressources nécessaires pour un entretien professionnel ou préparer des examens
- faire face au deuil, à la séparation ou encore à un traumatisme
- accompagner dans la relation à l'autre, lorsqu'on se sent mal face à certaines réactions, qu'on se demande pourquoi cela nous touche autant ou lorsqu'on a le sentiment de rejouer toujours le même scénario, de se retrouver toujours dans les mêmes relations conflictuelles ou qui ne nous satisfont pas.»



MAIS AUSSI...

DU PAIN SUR LA PLANCHE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA VALLÉE DE LA VALLIÈRE



Pari tenu pour « l'Association Défense de la Vallée de la Vallière » ! À son initiative, depuis deux mois des étudiants en formation « Responsables de projet et développement des territoires » au CFPPA de Montmorot mènent une mission de concertation en allant à la rencontre d'acteurs de la vie locale et de ses habitants.

Objectif : cerner les potentiels de valorisation de ce territoire « Vallée de la Vallière », pour les 5 à 20 ans à venir.

Des réunions se sont tenues à

Conliège, Revigny, et Perrigny en présence à chaque étape, d'une vingtaine d'habitants des trois communes. Autant d'occasions de croiser idées, avis différents et projections sur l'avenir de la Vallée de la Vallière pour valoriser cette réelle entité.

Des premières réunions, trois axes se dégagent et tentent de répondre aux interrogations suivantes :

- Quelles possibilités de développement d'activités de proximité? Agriculture, artisanat, tourisme et urbanisme (aménagement de voies cyclables et piétonnes).

- Quelles initiatives pour favoriser le lien social et la qualité de vie ?

- Comment valoriser et mettre en avant notre patrimoine bâti et naturel ?

Vous voulez participer aux groupes de réflexion ?

aurdt.montmorot@gmail.com ou 06 52 36 42 85

Prochain rendez-vous, vendredi 20 janvier à 20h30, au caveau de la salle des fêtes de Perrigny.



TIPI qu'est ce que c'est ?

C'est la possibilité de régler les créances de la commune par internet.

Les détenteurs de factures et titres de recettes émis par la commune (cantine, téléalarme, repas, etc.) peuvent désormais assurer le paiement en ligne, via internet et par carte bancaire.

Il suffit pour cela de se rendre sur le site de la commune **www.conliege.fr**, de cliquer sur le logo TIPI, de se munir de la référence de la facture à payer et de suivre les instructions.

De gauche à droite
Murielle Millet, Léa Cornebois et Emilie Coiffier



Quoi de neuf à l'école?

La Directrice Emilie Coiffier est de retour après son congé maternité, toujours aussi dynamique et impliquée dans la vie de l'école. Nous accueillons également à nouveau, Léa Cornebois, enseignante de la classe de maternelle qui avait déjà effectué une année à Conliège en 2014-2015.

Les projets de l'école sont encore nombreux cette année: les enfants assisteront à plusieurs spectacles au cours de l'année, ils ont participé à 10 séances de piscine de septembre à décembre et 2 classes vertes sont prévues pour le mois de mai : pour les plus grands une classe de cirque à Aisey en Haute-Saône avec réalisation d'un spectacle en fin de séjour, et pour les plus petits, une classe verte de Poney à Levier. Des séjours qui sont toujours de grands événements pour les enfants.....et les parents !

L'équipe municipale a cette année encore accordée une grande importance aux activités périscolaires et les enfants participent quotidiennement à des activités telles que les échecs, la musique, la gym, le basket ball, les arts plastiques, le tennis de table, mais aussi la MAGIE ou encore le théâtre avec la préparation d'un spectacle. C'est l'occasion de rappeler l'importance de l'école pour notre village et de réaffirmer qu' aucun projet de fermeture n'est envisagé par la municipalité. Les parents peuvent inscrire les enfants à l'école en toute confiance. Toutes les conditions sont remplies pour que les élèves s'y sentent bien et y effectuent un apprentissage de qualité , basé encore plus qu'ailleurs sur l'apprentissage de l'autonomie, la solidarité et l'entraide entre les générations.

CONLIEGE PRATIQUE

INFOS PRATIQUES

Ouverture secrétariat mairie : de 09 H 00 à 12 H 00 les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis

Tél : 03.84.24.13.20

Ouverture agence postale : de 08 H 30 à 10 H 30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis

de 09 H 00 à 11 H 00 le samedi

Tél : 03.84.24.31.29

Fermeture le mercredi

Collecte des ordures ménagères : semaine paire : poubelle grise uniquement

semaine impaire : poubelle grise et bleue

Boulangerie : 03.84.24.28.29 fermeture hebdomadaire le jeudi

Salon de coiffure : 03.84.24.18.41 fermeture hebdomadaire le lundi

Restaurant ONZE SEPT : 03.84.24.43.09

Pharmacie : 03.84.24.13.25 fermeture le lundi matin et le samedi après-midi

Médecin : Docteur Jean-Marc Arquilliere 03 84 24 13 10

Cabinet Infirmier : 06 14 65 74 44

Ecole maternelle : 03 84 24 67 21

Ecole élémentaire : 03 84 47 57 27

Cantine garderie : 06 43 32 03 01

Maison d'assistante maternelle : 03 70 43 00 70

En cas d'urgence : Samu : 15

Police secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Urgence gaz : 0800 47 33 33

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

AGENDA

Spectacle des enfants de l'école de Conliège, le vendredi 20 janvier 2017 (salle des fêtes)

Concert les Boîtes Frasnienne, le samedi 11 février 2017 à 20h30 (salle des fêtes)

Concert groupe Diva, musique jazz, le samedi 25 février 2017 à 20H00 (salle des fêtes)

Bus du beaujolais, le mardi 4 avril 2017 au Saugeois

Morbiflette par les Amis de la percée, le samedi 20 mai 2016 à 20H00 (salle des fêtes)

Trail des Reclusées, le samedi 1^{er} avril 2017

Conliège en Musique, le samedi 17 juin 2017

ETAT CIVIL

MARIAGES

M Thomas Pierre DELOULE et Mme Noémie LIESER, le 10 septembre 2016

M. Pascal Hubert Pierre MINAULT et Mme Sandrine MILLOT, le 27 août 2016

NAISSANCES

Victoire MEUNIER, le 2 janvier 2016

Manon BALTES, le 9 juillet 2016

Maliçia MARCHON, le 08 août 2016

Cybèle THIBAULT, le 28 octobre 2016

Juliette FANI, le 28 novembre 2016

DECES :

Mme Jeannine BOUILLIOD, le 16 mars 2016

Mme Lucette SECRETANT, le 15 avril 2016

M. Thierry CONROD, le 23 avril 2016

M. René DOURIAUD, le 10 mai 2016

M. René BOISSON, le 14 mai 2016

Mme Marie Madeleine CANEBOTTIN, le 1^{er} août 2016

Mme Odile GOLFIER, le 25 septembre 2016

M. Georges CHAPPOT, le 1^{er} novembre 2016

M. Michel BAIGUE, le 20 décembre 2016